Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total						
MARGE SUR M/SES & MAT						
CHARGES						
Autres achats & charges externes	26 472		3 024		23 448	775,32
Total	**26 472**		**3 024**		**23 448**	**775,32**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-26 472**		**-3 024**		**-23 448**	**775,32**
Produits financiers	156 603		1 125		155 478	NS
Résultat financier	**156 603**		**1 125**		**155 478**	**NS**
RESULTAT COURANT	**130 131**		**-1 899**		**132 030**	**NS**
Charges exceptionnelles	61				61	
Résultat exceptionnel	**-61**				**-61**	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**130 070**		**-1 899**		**131 969**	**NS**

ENDOM

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 29 quai Aulagnier – 92600 ASNIERES SUR SEINE
789 731 577 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

APPROUVES PAR LES DECISION A CARACTERE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant
Monsieur Laurent GHELFI

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 852		2 852	-191 516
ACTIF IMMOBILISE	2 852		2 852	-191 516
Stocks				
Créances				
Autres créances	885 239		885 239	1 126
Divers				
Valeurs mobilières de placement	156 603		156 603	7 800 000
Disponibilités	2 858		2 858	699 553
ACTIF CIRCULANT	1 044 700		1 044 700	8 500 679
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 047 552		1 047 552	8 309 163

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Report à nouveau	-33 861	-31 961
Résultat de l'exercice	130 070	-1 899
CAPITAUX PROPRES	97 209	-32 861
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	924 070	8 326 571
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 242	12 433
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 921	2 921
Autres dettes	109	99
DETTES	950 342	8 342 024
TOTAL PASSIF	1 047 552	8 309 163

ENDOM

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 29 quai Aulagnier – 92600 ASNIERES SUR SEINE
789 731 577 RCS NANTERRE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DES DECISIONS A CARACTERE DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 130.070 euros de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale.....100 euros
- Le solde au poste « Report à nouveau »129.970 euros
 Le poste « Report à Nouveau » sera ainsi ramené de la somme de (33.861) euros à la somme de 96.109 euros.

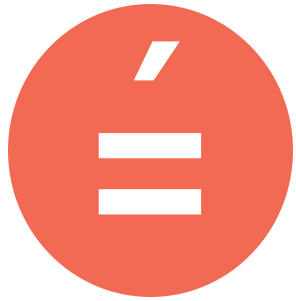
En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois (3) derniers exercices.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Pour extrait certifié conforme,

Le Gérant
Monsieur Laurent GHELFI



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ENDOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 17 990 327 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 130 070 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.